



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté les règlements suivants :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2020-760 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de créer la zone H22-411 à même une partie de la zone H22-330 et à même la zone C22-331, laquelle est abrogée, pour permettre la classe d'usages Habitation multifamiliale (H3) de structure isolée et d'un maximum de 3 étages (district de Saint-Charles)	9 septembre 2020 16 décembre 2020
Règlement VL-2020-767 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre les habitations multifamiliales isolées de 16 logements sur 3 étages dans la zone C24-260 (district du Coteau-Rouge)	2 décembre 2020 16 décembre 2020

2. Une copie de ces règlements peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 8 janvier 2021.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil